



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024\_06\_014**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

*Date de la convocation :*  
21/06/2024

*Date d'affichage :*  
21/06/2024

**OBJET : Suppression du  
poste d'adjoint du patrimoine  
à temps non complet à raison  
5/35<sup>ème</sup>**

L'an deux mille vingt-quatre  
le vingt-sept juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY.  
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur RAGOBERT.

Absents : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ et IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 13 mai 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet à  
raison de 5/35<sup>ème</sup>, suite à la création d'un poste à temps non complet à raison  
de 6.50/35<sup>ème</sup>, pour le même agent.

Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Fait à Nançay, le 28 juin 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 28 juin 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :